

Marseille, le 15 janvier 2022

**Extrait de compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°62
qui s'est tenue le mercredi 12 janvier 2022 à 14h00
en visio conférence**

Réunion présidée par Djamel HABET, Directeur du Département.

Étaient présents : Frédéric BÉCHET – PR, Cécile CAPPONI – PR, Nadia CREIGNOU – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Djamel HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Alexis NASR – PR, Rachid OUTBIB – PR, , Léonor BECCERA-BONACHE – MCF, Séverine FRATANI – MCF, Line JAKUBIEC-JAMET – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, , Cyril TERRIOUX – MCF, Raquel URENA-PEREZ – MCF, Gisèle FIOL – IATSS, Yannis FORMERY – Usager, Anais MUNZERO – Usager, Loïc NEYRAT – Usager, Kevin PIERRARD – Usager, Julie Parreaux – Doc CME, invitée, Emmanuel GODARD - Directeur Institut Archimède- invité permanent ;

Étaient excusés : Marc ALLAIN – MCF, Noël NOVELLI – MCF (procuration JL. Mari), Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences - invité permanent, Mouloud ADEL – PR - Directeur Adjoint à la formation de l'Institut Marseille Imaging- invité permanent ;

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL – IATSS, responsable administrative du département.

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du PV n°61
- 2/ Modification de l'offre de formation (vote)
- 3/ Nouvelle offre de formation
- 4/ Questions diverses

1/ Approbation du PV n°61

Le PV n°61 est validé à l'unanimité

Informations du directeur :

- A compter du 17 janvier 2022, tous les enseignements seront en présentiels.
- Publication d'un décret portant sur la création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) à compter du 1er janvier 2022. Il n'est pas encore clair si les primes sous -jacentes à ce nouveau régime permettent de compléter les services statutaires.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044616174>
- Élections concernant le collège des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) et doctorants contractuels chargés d'une mission d'enseignement (CD-CME) du département se tiendront les 7 et 8 février 2022. Julie Parreaux a déposé une liste pour le collège CD-CME/ATER. Il y aura deux bureaux de votes : 1 sur Luminy et 1 sur Saint-Jérôme.
- Le nouveau vice-doyen formation est Christophe Pellegrino depuis janvier 2022. Deux vices-doyens délégués sont aussi nommés : Bénédicte Ealet et Bertrand Martin-Garrin.
- Calendrier de l'appel à projet TIGER :
 - o le 21 janvier 2022 : lancement de la 1ère phase : rédaction d'une lettre d'intention à déposer avant le 24 février 2022,
 - o le 25 février 2022 : début de la 2ème phase : les candidats devront détailler leur projet de transformation et en communiquer les informations relatives aux différents aspects,
 - o le 04 avril 2022 : clôture de l'AAP.

Un webinaire d'information est programmé le 20 janvier 2022 à 17 h 00. De plus amples informations devraient être diffusées par la fondation A*Midex. Une réunion de l'équipe de formations master de la composante sera programmée dès que possible.

- Sélections des étudiants en M1 « Trouver Mon Master » : la procédure est reportée d'un an. Il est demandé aux responsables de licence de communiquer l'information auprès des étudiants.
- Site Web du DII : Raquel URENA-PEREZ et Léonor BECCERA-BONACHE seront les référentes web du DII auprès du service communication de l'UFR.

2/ Modification de l'offre de formation (vote)

- Parcours FSI du Master informatique : La modification porte sur le S3 (M2) telle que précisée ci-dessous :

- L'UE obligatoire « Sécurité fonctionnelle et qualité » de 6 crédits devient « Sécurité fonctionnelle » (obligatoire, 3 crédits) et « Qualité » (optionnelle, 3 crédits).
- Le nombre de crédits des UEs optionnelles passe de 3 crédits à 6 crédits. Les UEs optionnelles existantes sont maintenues auxquelles se rajoutent : « Qualité » (nouvellement créée) et les deux UEs existantes et issues du parcours IMD : « Théorie de l'information » (3 crédits) et « Algorithmique distribuée » (3 crédits).

Djamal Habet soumet au vote cette modification.

Validé à l'unanimité.

- Double licence Mathématique-Informatique :

L'équipe décanale de l'UFR Sciences a émis des remarques sur la première proposition d'une double licence en mathématiques et informatique (voir PV n° 60). Elles portent principalement sur les points suivants :

- Les UEs « Colles » ou « Tutorat » ne sont pas créditées.
- Le nombre de crédits supplémentaires pour un double diplôme doit être compris entre 24 et 36 crédits annuels
- L'utilisation du CTES (formation à distance) poserait un problème de calendrier ainsi que des questions sur la qualité de l'encadrement et de ressenti pour les étudiants.

Des réponses ont été apportées et matérialisées dans la modification de la proposition de cette double licence (voir l'annexe) qui a été présentée par Benjamin Monmege aux membres du conseil.

Il s'en est suivi un échange sur notamment : les exigences d'une telle formation (par le nombre de crédits supplémentaires qu'elle impose) et le vivier des étudiants candidats qui serait limité, l'accompagnement des UEs en CTES par des enseignements en présentiel (voir l'annexe) pour assurer un meilleur encadrement, et enfin l'impact sur le parcours « Mathématiques-Informatique » de la licence informatique qui est identifié comme étant l'un des points de vigilance à avoir lors de la préparation de la nouvelle offre de formation.

La nouvelle proposition de maquette sera transmise à l'UFR et les échanges continueront avec l'UFR et le département de mathématiques. Ensuite, un vote à distance des membres du département serait sollicité selon l'avancement de ces discussions.

3/ Nouvelle offre de formation

L'auto-évaluation de l'offre de formation se déroule en 4 phases. Les 2 premières sont gérées par la DEVE qui produira des données et rédigera un guide à destination des composantes. La 3ème phase débutera en février 2022 dès réception des documents envoyés par la DEVE.

Le calendrier de l'auto-évaluation de l'offre de formation actuel est le suivant :

- 24 février : journée d'aide à la rédaction organisée par la DEVE.
- 23 mars : retour intermédiaire de l'auto-évaluation afin de réaliser un état des lieux de l'avancement de la rédaction des documents d'auto-évaluation validés par les départements.

- 10 à 22 avril 2022 : étude de ces documents par la commission d'enseignement de l'UFR en collaboration avec les départements.
- 22 à 29 avril 2022 : validation par le VD formation et les VD formation délégués.
- 29 avril 2022 : Vote des bilans d'auto-évaluation au conseil d'UFR.

Concernant la préparation de la nouvelle offre de formation, l'UFR souhaiterait notamment capitaliser sur l'expérience de l'enseignement distancié provoqué par la situation sanitaire et se focaliser sur l'organisation pratique, à la fois sur le cadrage horaire et aussi l'organisation humaine. Un intérêt particulier concernerait également l'approche « compétences » et l'interaction avec le monde socio-économique.

4/ Questions diverses

- Kévin Pierrard indique que la semaine de révision ne figure plus en Licence L3 informatique. Séverine Fratani explique que cela est dû au passage au M3C.
- Kévin Pierrard souhaite savoir pourquoi l'enseignement hybride n'est pas mis en œuvre en cette période où les contaminations Covid sont très élevées. Il est indiqué que la décision de reprendre en présentiel est prise par la présidence AMU. Par ailleurs, il est rappelé qu'il est important de respecter les consignes sanitaires, et en particulier les gestes barrières.

La séance est levée à 16h15.